



## RÈGLES ADMINISTRATIVES 2024-2025

### RÉSERVATION & INSCRIPTION

Aucune place ou location n'est réservée sans paiement.

Toute personne inscrite sous fausse déclaration (identité, âge ou adresse) ou qui ne se conforme pas aux exigences spécifiques demandées lors de l'inscription est passible d'une expulsion et ne pourra prétendre à aucun dédommagement ou remboursement.

Il est de votre responsabilité de vérifier et conserver votre facture. Celle-ci confirme le statut de réservation et fournit les informations pertinentes en lien avec cette dernière.

Le paiement des réservations/inscriptions se fait directement sur la boutique en ligne à l'aide d'une carte de crédit.

Lorsque vous faites une réservation pour un bloc d'heures, la réservation est effective uniquement pour cette période. Vous ne pouvez pas commencer à utiliser nos installations avant le début du bloc ou continuer à les utiliser après la fin du bloc.

Des cours et billets peuvent être vendus sur place. Toutefois, nous priorisons les ventes en ligne. Nous ne pouvons donc pas garantir la disponibilité des produits sur place.

### RÈGLES SPÉCIFIQUES À LA SAISON HIVERNALE

Toutes les locations d'équipement sont pour usage exclusif sur nos sites, excluant la location de ski alpin pour la saison. Aucune location d'équipement ne sera autorisée dans le parc à neige (snow park).

Assurez-vous de remplir adéquatement les mesures demandées afin que l'équipement soit préparé à l'avance. Si vos mesures ne sont pas remplies convenablement, nous ne pouvons garantir que vous serez servi à temps pour votre activité.

Nous ne sommes pas responsables des vols et biens personnels des clients.

Il est de votre obligation d'accrocher le billet d'accès ou votre passe de saison de façon visible. Si ce n'est pas le cas, nous nous réservons le droit de vous refuser l'accès au site.

Les cours et ateliers commenceront à l'heure indiquée même si tous les participants ne sont pas arrivés.

Pour toute location d'équipement, une pièce d'identité sera requise (permis de conduire ou carte d'assurance maladie) et devra être laissée au Centre de location.

## REMBOURSEMENTS, ANNULATION ET REPORTS

**REMBOURSEMENT** : S'il y a une annulation d'une réservation avant le début de l'activité, cours, camp ou atelier, un remboursement sera autorisé si la demande est faite dans les délais autorisés.

### Cours privés de ski alpin ou planche à neige

Si la demande est faite **au minimum 72 heures avant la date du cours**, deux options sont disponibles.

- Reporter le cours à une autre date sans frais
- Rembourser le cours monnayant des frais administratifs de 25\$ par cours

Si la demande est faite **à moins de 72 heures avant la date du cours**, une option est disponible.

- Reporter le cours à une autre date monnayant des frais administratifs de 25\$ par cours
- **Aucun remboursement** n'est autorisé à moins de 72h de la date du cours.

### Billet et forfait "billet + location"

Si la demande est faite **au minimum 72 heures avant la date des billets**, une option est disponible.

- Reporter le billet ou forfait "billet + location" à une autre date sans frais
- **Aucun remboursement** n'est autorisé pour les billets

Si la demande est faite **à moins de 72 heures avant la date des billets**, une option est disponible.

- Reporter le billet ou forfait "billet + location" à une autre date monnayant des frais administratifs de 15\$ si la facture est en bas de 50\$ ou 25\$ si la facture est en haut de 50\$.
- **Aucun remboursement** n'est autorisé pour les billets

### Abonnements de saison

Si la demande est faite **avant l'impression et la récupération de la passe**, une option est disponible.

- Remboursement de la passe monnayant des frais administratifs de 25\$ par passe
- **Aucun remboursement** n'est autorisé une fois que la passe est imprimée.



### Autres produits (programmes, camps, club, Parc de la Rivière)

Si la demande est faite **au moins 72 heures avant le début de l'activité**, deux options sont disponibles.

- Reporter l'activité à une autre date sans frais
- Rembourser l'activité monnayant des frais administratifs de 25\$ par produit
- **Aucun remboursement** n'est autorisé à moins de 72 heures de l'activité

Des frais administratifs de 15\$ pour les achats de moins de 50\$ et de 25\$ pour les achats de plus de 50\$ seront toutefois retenus.

Aucun remboursement ou crédit ne sera fait si vous ne prenez pas l'intégralité du temps contenu dans le bloc d'heures que vous achetez.

Le GPAT se donne le droit de fermer ses infrastructures par mauvais temps ou situation exceptionnelle. Dans de telles circonstances, un remboursement sera effectué en totalité.

Le GPAT se donne le droit de vous rembourser s'il n'y a plus d'équipement de votre grandeur disponible.

Lorsque pour des raisons de santé ou médicale, le participant ne peut plus participer aux cours, camps, ateliers ou activités, un billet médical sera exigé et le remboursement se fera au prorata de l'utilisation faite des services, moins les frais administratifs mentionnés plus haut.

Nous pouvons annuler un ou plusieurs groupes ou activités advenant un manque de participants. Un reclassement pourrait aussi être envisagé.

Aucun remboursement n'est fait en argent. Le remboursement sera directement selon le mode de paiement utilisé. Un délai de 3 à 10 jours ouvrables sera nécessaire pour un remboursement web.

## **ÉTAT DE SANTÉ ET PARTICULARITÉS**

Il est de la responsabilité du participant ou de ses parents de mentionner tout problème de santé, si nécessaire, afin de guider les responsables des cours ou camps auprès d'un participant requérant une attention particulière ou ayant un problème de santé sérieux susceptible de survenir pendant l'activité.

Les participants ou leurs parents sont invités à souscrire à une police d'assurance contre les accidents. Le GPAT n'est pas responsable des blessures encourues lors de la pratique de l'activité.



## **RELEVÉ 24 POUR LES IMPÔTS**

Les enfants du camp de jour sont admissibles au relevé 24. Aucun relevé 24 ne sera généré pour les enfants participant aux cours de glisse.

Prenez note que tous les Relevés 24 seront émis au nom du payeur, conformément à la loi. Le numéro d'assurance sociale de ce dernier est obligatoire pour l'émission du celui-ci. Ils seront envoyés par la poste au plus tard le 28 février, conformément à la loi.

Il est de votre responsabilité de nous fournir votre numéro d'assurance sociale.

## **RABAIS ACCOMPAGNATEUR**

-Lorsqu'une personne nécessite l'aide d'un accompagnateur pour des raisons de santé, l'accès pour ce dernier est gratuit.

-Veuillez procéder par téléphone pour réserver votre place afin de bénéficier de la gratuité. La carte d'accompagnateur devra être présentée lors de votre visite.